



Comité du 9 décembre 1905 de l'Ain

ASSEMBLEE GENERALE DU 1er AVRIL 2017

Concerne l'exercice du 01/01/2016 au 31/12/2016

Présents : 45 personnes assistent à l'assemblée générale.

Excusés : Arnaud COCHET, Préfet de l'Ain, Xavier BRETON député de l'Ain, Rachel MAZUIR, sénateur de l'Ain, Damien ABAD Président du Conseil départemental, Jean-François DEBAT, maire de Bourg-en-Bresse représenté par Alain BONTEMPS, Maire adjoint, Noël RAVASSARD, ancien député de l'Ain, ainsi que les membres du CA Jean-Yves DAUX, Marie GLANOIS, Jean MEUNE, Philippe PELISSIER.

L'Assemblée générale commence à 11h00, après le café-laïcité et l'AG extraordinaire.

Adoption du compte rendu de l'AG du 30 avril 2016

En l'absence de remarques, celui-ci est adopté à l'unanimité

Rapport moral : Bernard BOISSON

Bonjour à toutes et à tous,

Merci pour votre présence,

Le soufflé de l'émotion et des bonnes résolutions provoqué par les attentats de janvier et de novembre 2015 est vite retombé. Autant nous avons trouvé une oreille attentive, en particulier auprès des collectivités locales, pour nos actions cette année là, autant celles-ci nous ont carrément ignoré en 2016, et ce malgré nos demandes souvent insistantes.

Il faut dire qu'aujourd'hui, tout le monde se dit laïque, et c'est un peu facile. Il nous faut donc creuser toujours un peu plus pour débusquer les « faux amis » de la laïcité.

On trouve d'une part les organisations qui défendent la liberté religieuse plutôt que la liberté de conscience, c'est-à-dire une laïcité ouverte ou inclusive sur le modèle anglo-saxon, qui qualifient les combats contre l'intégrisme islamique d'islamophobie, et les combattants de racistes, qui souhaitent une révision de la loi de 1905 pour cause d'équité entre les cultes et afin de prendre en compte la réalité des pratiques religieuses d'aujourd'hui, allant jusqu'à proposer des accommodements sur le modèle canadien.

D'autre part, on trouve ceux qui ont fait de la laïcité une arme contre l'islam et les musulmans sans distinction, comme Riposte laïque et ses fameux apéros « saucisson-pinard », ou comme le Front national, qui vont jusqu'à vouloir interdire le port du voile ou du burkini dans l'espace public. Or nous savons bien que le combat contre le port de tenues qui symbolisent l'infériorité de la femme est un combat social et politique, et que l'interdiction porterait une atteinte grave au cadre républicain des libertés fondamentales dans notre pays, et ne ferait qu'exacerber les haines qui conduisent au racisme.

Et puis il y a les tenants d'une laïcité sans adjectif, même si je trouve, à titre personnel, que le qualificatif de républicaine lui va bien. Parce que laïcité républicaine est pour moi une façon de se caractériser comme héritiers de Buisson, de Briand ou de Jaurès. C'est cette laïcité qui est anticléricale et anti-intégriste sans être antireligieuse. C'est cette laïcité qui donne un cadre qui permet à toutes les citoyennes et à tous les citoyens, en dehors de leurs convictions philosophiques, politiques ou religieuses, de faire société ensemble et pas seulement de coexister. C'est cette laïcité qui défend la liberté de conscience, y compris le droit au blasphème. C'est cette laïcité qui défend la mission émancipatrice de l'école publique, qui ne confond pas les croyances et les connaissances.

Mais au delà de ces grands principes, le diable se cache dans les détails.

Même si, je pense, nous sommes tous d'accord pour l'abrogation de la loi Debré, pour l'abrogation du concordat en Alsace Moselle, pour l'interdiction des crèches dans les édifices publics, sommes-nous tous d'accord sur les questions concernant les parents accompagnants les sorties scolaires, sur la restauration scolaire, sur l'application du principe de laïcité à tous les modes de garde de la petite enfance, sur l'interdiction des signes religieux à l'université, sur la prise en compte des jours fériés dans les différentes religions pour l'organisation des examens, etc.

Ce sont les objets de nos discussions, ce sont les situations auxquelles nous nous devons de réfléchir, parce que si nous voulons être clairs sur ce que sont pour nous les limites à ne pas franchir, nous devons avoir eu ces conversations. Et si nous ne le faisons pas, nous sommes perdus, dans tous les sens du terme. Nous sommes perdus car nous sommes incapables d'avoir une argumentation cohérente, et nous sommes perdus parce que quand nous nous réveillerons, il sera sans doute trop tard.

Alors nous allons continuer à faire de la pédagogie de la laïcité. Nous allons continuer à expliquer en quoi elle est indispensable à des rapports apaisés entre les citoyennes et les citoyens. Nous allons continuer également à être vigilants, en particulier vis-à-vis des comportements de nos élus qui, parfois par ignorance, parfois par faiblesse, mais aussi parfois par conviction, en arrivent à contourner la loi de 1905 en particulier.

Nous serons également vigilants dans les élections qui arrivent, car on voit fleurir en particulier dans les programmes de certains candidats le chèque éducation, qui est aux antipodes de l'instruction républicaine, et d'autres formes de remise en cause de l'école publique. On voit fleurir également des projets de remises en cause fondamentales de la loi de 1905.

Alors continuons à creuser notre sillon, soyons vigilants, et sachons résister s'il le faut.

Rapport d'activité 2015 : Sonia SAVOYE

Le Comité 1905 de l'Ain créé en 2005 pour le centenaire de la loi, regroupe des associations ou groupements laïques tels que les DDEN, le CDAFAL01, l'AFL Dombes, l'UFAL, le syndicat UNSA de l'Ain, le Cercle Léger Félicité Sonthonnax, Le Cercle Humaniste et Philosophique Pierre Pouwels, la MAE Solidarité, et 89 adhérents individuels.

Le CA du Comité 1905 se réunit le 2ème lundi de chaque mois à 18h, dans les locaux de la FOL, désormais à la Maison de l'Education à Bourg.

Depuis l'AG du 30 avril 2016, nous avons tenu 9 réunions du CA. Lors du CA du 9 mai 2016, nous avons procédé de façon régulière à l'élection du nouveau Bureau et notre Président a été réélu. Le Bureau se compose également de deux vices-présidentes, d'un trésorier et son adjoint et d'une secrétaire. Le comité 1905 de l'Ain compte 19 administrateurs.

La MJC a souhaité mettre un terme à notre partenariat de façon unilatérale. Nous avons toutefois le plaisir de débiter une belle collaboration avec le Zoom qui nous recevra à plusieurs reprises dans les mois qui viennent.

Nos commissions de travail sont regroupées en 2 appellations : promotion de la laïcité et défense de la laïcité.

Quelques actions :

Promotion de la laïcité (par Françoise Mitterrand)

Notre commission est composée de huit membres, Sylvie Jackowski, Jacques Roux, Françoise Mitterrand – Marie-Christine Hyvernat – Jean-Yves Daux – Jean Pierre Tondu – Philippe Pélissier

Le 30 avril 2016, nous avons organisé un Café laïcité, réunissant une quarantaine de personnes, sur le thème suivant : « la spiritualité est-elle réservée aux seules religions ? »

En mai 2016, nous avons participé à la Journée CESC (Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté) du lycée Edgar Quinet de Bourg.

Nous avons été sollicités par une association de la commune de Crottet pour animer une soirée sur le thème de la laïcité où nous avons utilisé le jeu « Laïque – non laïque ».

Le GODF nous a sollicité pour une conférence publique à Lyon afin que nous intervenions comme témoin sur les actions que nous mettons en place pour la promotion de la laïcité, aux côtés d'Eddy Khaldy le 16 mars 2017 à la Mairie de Lyon 8^{ème} sur le thème : « Laïcité, liberté du futur ».

Nous n'avons malheureusement pas pu répondre à toutes les invitations aux conférences et réunions variées. Tout cela exige beaucoup de temps aux bénévoles que nous sommes et malgré une grande implication, vous comprendrez que nous ne pouvons pas nous couper en deux, la solution est donc de rejoindre notre CA pour le rendre plus actif encore.

J'en viens à ce qui mobilise énormément le Comité 1905, il s'agit bien entendu de l'organisation de la semaine de la laïcité.

Celle-ci a débuté par une conférence de Patrick Kessel au Zoom. Nous avons pu réunir une centaine de personnes. Ensuite, comme chaque année, en partenariat avec le Cinémateur, le film « Le ciel attendra » a été projeté, faisant 175 entrées.

Pour la 3^{ème} année consécutive, en parallèle de ces manifestations ponctuelles, nous avons investi un établissement scolaire, cette année le Lycée Marcelle Pardé. L'exposition que nous y avons installée a permis à 320 jeunes d'échanger avec nous et la semaine de la laïcité s'est achevée dans ses locaux avec 2 représentations théâtrales d'un spectacle interactif pour 170 élèves.

Au cours de cette semaine nous avons eu le plaisir d'être invités à 2 plantations d'arbres de la laïcité : à Montagnat et à Mâcon.

Défense de la laïcité. (par Jean Marc JOURDAN)

Crucifix à Montagnat : L'année 2016 faisait suite à notre intervention, en 2015, auprès de la Mairie de Montagnat qui, à la suite d'importants travaux de voirie par le Conseil Général, a pris en charge le déplacement d'un crucifix très ostensible, après l'avoir rénové.

Après quelques échanges par courrier, nous avons pris acte de la bonne volonté de toute l'équipe municipale pour transmettre les valeurs portées par le principe de Laïcité. Cette volonté s'est concrétisée par la plantation de 3 arbres de la Laïcité le 9 décembre 2016, en présence des écoliers de la commune qui avaient travaillé le sujet en amont.

Rappel à l'évêché pour qu'il reste à sa place : Le 21 mars 2016, l'évêque de Belley-Ars sollicitait les « élus chrétiens » de l'Ain pour « devenir des missionnaires et effectuer un pèlerinage » à Rome.

Nous avons été très surpris voir choqués par cette intervention saugrenue de l'évêché auprès des élus de l'Ain. Nous avons interpellé le Préfet en lui demandant de remettre un peu d'ordre afin que l'évêque reste à sa place d'évêque et n'empiète pas sur le Politique.

Forfait scolaire : Encore un effort ! Depuis plusieurs années (depuis 2013), nous intervenons auprès des Mairies de Bourg en Bresse, Péronnas, St Denis les Bourg et Viriat au sujet du versement du « forfait

scolaire » (ou crédit fourniture) aux écoles privées dans le cadre de la loi Debré et la loi Carle. En 2016, le montant du forfait a légèrement baissé, mais il semble que les écoles maternelles en bénéficient encore. C'est la raison pour laquelle nous les avons à nouveau interpellées.

Place de la Laïcité au Carré Amiot : La municipalité de Bourg en Bresse a entrepris des travaux importants qui vont reconfigurer le centre ville. A cette occasion, nous avons sollicité le Maire de Bourg en Bresse pour créer une Place de la Laïcité (voire un espace Laïcité) au sein ou à proximité du Carré Amiot. Malgré plusieurs courriers (01/2015, 06/2015, 06/2016), nous restons sans réponse à ce jour.

Mieux qu'une crèche ... une messe à la Mairie !!!

L'année 2016 s'est terminée avec l'émergence de crèches dans nos maisons communes (Mairies, Conseils Départementaux ou Conseil Régionaux). Malgré quelques écarts dans l'Ain, il semble que nous n'ayons pas été trop impactés dans notre département par ce nouveau phénomène ... Un vrai phénomène à l'instar de notre Président de Région.

Est-ce cette banalisation qui a incité, début 2017, le Maire de la commune du Haut Valromey à inviter les paroissiens à la Mairie pour y tenir un office religieux, afin qu'ils n'aient pas froid ?

Toujours est-il que la limite a été franchie, le Maire a reconnu son erreur, et il est nécessaire que le Préfet et les associations des Maires du département de l'Ain se saisissent de cet exemple, qui est loin d'être exemplaire, pour expliquer aux 410 Maires leurs obligations et leurs limites à ne pas franchir dans l'application de la loi de 1905, dite de « séparation des églises et de l'État ».

Nous y veillerons.

Voici un important chantier à mener pour 2017 au cours duquel il faudra encore faire preuve de pédagogie plutôt que de proférer des châtiments et infliger des pénitences.

Comme le dit Caroline FOUREST dans son dernier livre « Génie de la Laïcité » : « La Laïcité n'est pas un glaive, mais plutôt un bouclier » et si la Laïcité ne reconnaît aucun culte, elle ne s'y oppose pas tant que ceux-ci ne cherchent pas à interférer dans la vie publique. La Laïcité impose la neutralité de la République envers le citoyen, mais la Laïcité n'est pas neutre, au contraire, nous voyons que l'application du principe de Laïcité reste un combat permanent et d'actualité.

Site internet. (par Jacques ROUX)

En 2016, notre site a connu une fréquentation importante toujours en augmentation. On a atteint 27 000 visites, (18 400 en 2015) ; soit une nouvelle progression de 47 % en un an.

Cela représente une moyenne de 2 250 consultations par mois (1 500 en 2015), soit 75 par jour.

Parmi les sujets les plus visités en 2016 notons :

- le statut concordataire d'Alsace-Moselle
- l'Observatoire de la laïcité dans l'Ain
- la Crèche Baby-Loup
- les Actions du Comité (Semaine de la Laïcité, Cafés Laïcité, interventions, ...)
- "les Fondamentaux" (textes, lois, chartes, ...)
- "les Outils pratiques", notamment la rubrique "Cérémonies républicaines"

La commission Site travaille actuellement, avec l'aide précieuse de Maurice Corond, sur un réaménagement du site, avec une nouvelle présentation.

Rappelons l'adresse : 01-comite1905.org

J. Roux

Collectifs laïques (par Sonia SAVOYE)

Un collectif laïque national regroupant de nombreuses associations s'attache à la défense de la laïcité. Nous y avons désormais notre place à part entière. Ce sont des temps de travail toujours intéressants mais chronophages et coûteux puisqu'ils exigent des déplacements à Paris. Nous avons donc du nous faire excuser quelques fois cette année.

Nous participons toujours de temps à autre, pour les mêmes raisons que pour le Collectif national, au collectif laïque régional qui s'est formé sur Lyon il y a environ 2 ans.

Voilà les grandes lignes de la vie de notre association sur l'année écoulée.

Le rapport moral et le rapport d'activités sont approuvés à l'unanimité.

Rapport financier : Bernard TERRIER

COMPTE EXPLOITATION 2016 Comité 1905 de l'Ain

Débit			Crédit		
Compte	Libellés	Débit	Compte	Libellés	Crédit
512100	Virement sur Compte Epargne	1500,00	701000	Adhésions adhérents, Dons	1805,00
606400	Fournitures Bureau	29,13	701100	Subvention Conseil Départemental	2500,00
618100	Documentation (Dictionnaire Laïcité)	27,00	701100	Subvention FCPE	500,00
621000	Extérieur - Animation	3806,72	701100	Subvention GODF	3200,00
623700	Communication (Site - Voiles Publicitaires)	601,20			
625100	Frais Déplacements - Hébergements	1039,00			
625600	Frais de réception	187,09			
626000	Frais Postaux	456,39			
628100	Adhésion FOL	117,42			
	Totaux	7763,95		Totaux	8005,00
	RESULTAT D'EXPLOITATION	241,05			

RESULTAT NET 2016

Libellé	Crédit
SOLDE Compte-Courant au 01/01/2016	461,26
Bénéfice d'exploitation sur Exercice	241,05
SOLDE Compte-Courant au 31/12/2016	702,31

LIVRET EPARGNE 2016

Libellé	Crédit
SOLDE Livret 01/01/2016	183,34
Versements sur Livret	1500,00
Interets sur Livret	13,56
SOLDE Livret au 31/12/2016	1696,90

BILAN 2016

SOLDE Compte-Courant au 31/12/2016	702,31
SOLDE Livret au 31/12/2016	1696,90
Total	2399,21

Quelques points sont soulevés lors de la discussion qui suit cette présentation :

- Envisager de relancer les associations pour une adhésion puisque nous sommes passés de 18 à 8
- Retirer la ligne 512100 en ajoutant le montant au revenu net
- S'interroger sur un retour à l'année scolaire pour la gestion comptable
- Réduire les frais postaux en utilisant davantage les mails

Après lecture du rapport des vérificateurs aux comptes qui atteste de la parfaite régularité de ceux-ci, le rapport financier est approuvé à l'unanimité. Quitus est donné au CA pour la gestion des comptes.

Projets pour l'année 2017 : Bernard BOISSON

- Partenariat avec le Zoom : soirée court-métrage – apéro/ciné le vendredi
- Accueil d'une compagnie théâtrale en résidence pour que davantage d'établissements scolaires puissent en profiter
- Travail en cours sur la modification de l'exposition, voire l'étude d'un autre support
- Partenariat qui se poursuit avec le Cinémateur
- Maintien de la vigilance sur le non-respect de la loi du 9/12/1905 avec l'Observatoire de la laïcité
- Pistes de travail avec l'association de Mâcon « Agir pour les valeurs de la République et la laïcité » : voir si partenariat pour semaine de la laïcité (partage du conférencier ? de la troupe de théâtre ?)
- Etudier les propositions émises par la Libre-Pensée

Vote des cotisations

Il est proposé de maintenir le montant des cotisations à 15 € pour les personnes physiques et 30 € pour les personnes morales.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Elections au Conseil d'administration

Les membres du CA renouvellent leur candidature. Corinne César est considérée comme démissionnaire puisque le CA n'a aucune nouvelle de l'administratrice depuis plus d'un an.

Une nouvelle candidature est présentée en la personne de Sylvie REVERDY qui est élue

Personnes réélues au CA :

BOISSON	Bernard	LAMOINE	Jean Luc
BOZONNET	Joëlle	MEUNE	Jean
DAUVERGNE	Brigitte	MITTERRAND	Françoise
CHAGNARD	Michel	PELISSIER	Philippe
DAUX	Jean Yves	PERRON	Jean Claude
GLANOIS	Marie	ROUX	Jacques
HYVERNAT	Marie-Christine	SAVOYE	Sonia
JACKOWSKI	Sylvie	TERRIER	Bernard
JOURDAN	Jean Marc	TONDU	Jean-Pierre

Election des vérificateurs aux comptes

Mireille AMELLE et Jean-Pierre CARRAZ sont reconduits dans leurs fonctions pour l'année 2017.

Le Président donne la parole à Alain BONTEMPS, Maire adjoint à Bourg, qui réagit sur différents points, en réponse à des questions, ou non.

Monsieur BONTEMPS est remercié pour sa participation intégrale à cette matinée et l'intérêt porté à notre association.

Bernard BOISSON clôt l'assemblée générale ordinaire à 12h15.

La secrétaire
Sonia SAVOYE